



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

CONSEIL COMMUNAUTAIRE, SEANCE DU 15 JUIN 2009

L'an deux-mille neuf, le quinze du mois de Juin à vingt heures, les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, siège de l'établissement.

Convocation du 5 Juin 2009

Affiché le 17 Juin 2009

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 25, Nombre de votants : 24

Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
La Bazoge	M BALLUAIS Bernard Mme BERNARD Carole M. FORTIN Claude M. LALANDE Michel	Mme FRAPPIER Laurence
Neuville	M. BLIN Gilles Mme CANTIN Véronique M. DROUIN Anthony M. FURET Christophe M. JOUSSE Alain	Mme BROSSE Christelle Mme DUCHENE Sylvie
Saint Pavace	M. GARNIER Jacky M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max M. POUMAILLOUX Philippe	Mme BOUQUET Michelle Mme QUILLE Elisabeth
Sainte Jamme	M. COULEARD Daniel Mme LHOMME Delphine Mme PIERRIN Véronique M. PLEUVRY Bernard M. SUHARD Jean-Luc	Mme LECOMTE Catherine M. LERAT Jean-Michel

Absents excusés : M. BALIGAND Christian qui donne pouvoir à M. LALANDE Michel, M. DESCHAMPS François qui donne pouvoir à Mme FRAPPIER Laurence, Mme BOUSSION Claudette, M. DUBOIS Jean-Marie, M. COUSIN Philippe, M. GIROUX Laurent qui donne pouvoir à M. PLEUVRY Bernard

Etait également présent :

M. BOEDEC Pascal, ingénieur à la Communauté de Communes

La séance a été ouverte par Mme Le Président qui a proposé à l'assemblée de débiter la séance par la commission finances, personnel et communication

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION:

Situation comptable et financière :

Mme Le Président indique au conseil qu'un point sur la situation comptable est habituellement effectué en milieu d'année, afin de contrôler la consommation des crédits par rapport au prévisionnel.

En préambule, Mme Le Président ajoute que les acquisitions foncières liées à la Zone d'Activités de Chapeau, ainsi que les premières réalisations du programme d'aménagement de chemins piétonniers, ont nécessité la levée d'une ligne de trésorerie, à hauteur de 50 000€, dont les frais seront imputés au budget annexe Zone d'Activités de Chapeau.

M. Boëdec propose de passer en revue l'état concernant le Budget Principal. Il précise que la section de fonctionnement/recettes ne comptabilise pas, à ce jour, le titre global des contributions directes ainsi que celui de la dotation d'intercommunalité, ce qui explique le faible pourcentage d'émissions de la section. Sur le plan de la trésorerie ces recettes sont toutefois perçues, au douzième de la recette prévisionnelle.

Concernant les dépenses de fonctionnement et les charges à caractère général, M. Boëdec précise que les principales lignes telles que cotisations ou maintenance ont été acquittées pour leur montant annuel.

La partie charges de personnel n'appelle pas de commentaire particulier, l'état de consommation étant conforme à l'étalement des dépenses.

M. Boëdec ajoute que les lignes d'amortissement, sans conséquence sur le plan de la trésorerie, ont toutes été passées, à la demande du percepteur.

La section d'investissement a été principalement alimentée des opérations comptables telles qu'amortissements et affectation du résultat 2008.

Mme Le Président fait remarquer que les frais d'étude liés à la faisabilité technique et au conseil juridique concernant la Zone d'Activités du Breuil ont été mandatés sur le budget principal, dans l'attente de l'ouverture d'un budget spécifique.

Mme Le Président rappelle que la ligne « autre matériel » avait été provisionnée notamment pour une nouvelle commande de défibrillateurs. Cette question devra être abordée en commission.

M. Boëdec indique que les réalisations du programme d'aménagement de chemins piétonniers ont fait l'objet d'une dépense de 63 544.96€, soit environ 27% de la dépense prévue. Le déroulement de ce programme et ses conséquences financières seront abordées au cours de la commission aménagement de l'espace.

Le budget annexe ordures ménagères fait l'objet de la même analyse. Mme Le Président signale en section de fonctionnement/recettes que la ligne « redevances », faisant l'objet d'une émission de 669 134.17€ est une inscription comptable, qui ne se traduit pas par les mêmes apports immédiats en trésorerie. Mme Le Président ajoute que ce montant, légèrement inférieur à la situation présentée au cours de la réunion du bureau du 5 Juin, s'explique par le traitement des premières réclamations qui ont nécessité des titres de réduction.

Les dépenses de fonctionnement, et en particulier la ligne 611, couvrant l'ensemble des prestations sous contrats témoignent d'un niveau de consommation normal avec moins de 40% du prévisionnel consommé.

M. Balluais interroge M. Boëdec sur le sous détail de la ligne 611 « caractérisations ». M. Boëdec explique que les caractérisations sont des opérations de qualification des déchets ou recyclables en entrées de centre de tri, réalisés à la demande d'éco emballages. Ces opérations sont acquittées généralement en début d'année et le prévisionnel a donc été en grande partie consommé.

La section d'investissement se limite, à ce jour, aux seules opérations comptables d'amortissements. Seule, l'acquisition symbolique du terrain de la déchèterie de Neuville sur Sarthe, à hauteur de 1€, fait l'objet d'une dépense « réelle ». Les commandes de caissettes et de composteurs n'ont pas été, pour le moment, facturées.

Point sur les actions de communication :

Mme Le Président signale que les principaux éléments concernant la communication : réédition d'un guide déchets et d'un calendrier de collecte seront vus par la suite, dans le cadre de la commission environnement.

De même, le Trail des Forges, qui aura lieu le 21 Juin prochain sera l'occasion d'animer un stand dédié, en corrélation avec la thématique « développement durable » portée par l'organisation de la course.

M. Boëdec propose de passer en revue l'organisation de ce stand :

M. Couléard sera présente sur place toute la journée, Mme Le Président assurera les créneaux 9h/10h et 13h/15h, M. Poumailloux sera présent de 10h à 11h, M. Furet de 11h à 12h30.

Questions diverses :

Mme Le Président évoque la sortie à Roland Garros des enfants des clubs de tennis de la Communauté de Communes. Il est rappelé que dans ce cadre, le conseil avait voté la prise en charge des frais de transport, pour environ 1 000€. Si cette sortie semble s'être bien déroulée, Mme Le Président regrette que la participation financière n'ait pas trouvée plus d'écho et a donc écrit aux quatre Présidents pour obtenir des photos et renseignements afin de pouvoir communiquer à ce sujet.

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION:

Activités pour enfants Pâques 2009, bilan :

M. Passelaigue fait état d'un bilan très positif de la dernière édition du programme d'activités pour enfants, lors des vacances de pâques 2009. La journée du 14 Avril 2009 était une première avec une sortie en centre équestre. Première également par son succès, avec 103 enfants présents.

La sortie bowling/musée du Miel, au départ de Saint Pavace, le 17 Avril a vu le même succès avec 98 enfants.

Belle réussite également pour la course d'orientation organisée à Neuville sur Sarthe, le Mercredi 16 Avril, avec 59 enfants réunis. M. Passelaigue en profite pour remercier M. Blin pour son rôle dans l'organisation de cette journée.

Enfin, la journée de Sainte Jamme sur Sarthe, le Jeudi 16 Avril a été toute aussi satisfaisante, avec 73 enfants. Le tournoi de foot en salle y a très bien fonctionné, y compris pour les filles ainsi que l'atelier organisé par Mme Corbin.

M. Passelaigue ajoute que le renouvellement de l'équipe d'encadrement bénévole a été une grande source de satisfaction et remercie les personnes qui se sont ajoutées aux habitués, pour former un encadrement efficace, œuvrant dans la bonne humeur.

M. Passelaigue signale que cette édition est également satisfaisante sur le plan financier, avec une participation de la Communauté de Communes limitée à 830€. Il est toutefois rappelé que les éditions suivantes ne bénéficieront plus du concours financier de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, soit une perte de 500€ par organisation. Mme Le Président rappelle l'engagement de la Communauté de Communes à assumer financièrement cette perte, conformément au vote du budget.

Ce bilan amène à la préparation de la prochaine édition, qui se déroulera lors des vacances de la Toussaint, du Lundi 26 au Vendredi 30 Octobre 2009. M. Passelaigue propose une réunion de commission afin de faire le point sur les activités à proposer. Cette réunion est fixée au Jeudi 2 Juillet prochain, à 20h, en mairie de Saint Pavace.

Diagnostic petite enfance, état d'avancement :

M. Passelaigue fait part au conseil d'un bon niveau de retour des questionnaires diffusés. Avec 140 questionnaires reçus pour 587 envois, le taux de retours est d'environ 24%.

D'après Mme Gaudin, chargée de la réalisation de ce diagnostic, ce taux est satisfaisant et permet une exploitation correcte des résultats. M. Passelaigue souligne également la qualité des retours avec des réponses parfois très étayées.

Mme Frappier indique la surprise des membres du comité de pilotage de La Bazoge, face à un taux de retour assez faible. En effet, la pression ressentie autour de la création d'une crèche ne se traduit pas par un fort investissement des familles dans le questionnaire.

M. Passelaigue ajoute à ce sujet que la nature des réponses ne retranscrit pas spécifiquement cette pression pour la création d'une crèche.

Mme Le Président interroge les représentants de La Bazoge sur le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement. Pour Mme Bernard, les premiers bilans font état d'une fréquentation moyenne, due à un lancement à la Toussaint 2008, en décalage avec l'année scolaire.

M. Passelaigue revient sur les retours des questionnaires et indique qu'ils font pour le moment l'objet que d'un état listé, qui doit être complété pour la prochaine réunion du groupe de travail, fixée le 18 Juin prochain, à 16h, en mairie de Neuville sur Sarthe. Ces premiers résultats font cependant état de résultats assez disparates entre les communes dans les besoins exprimés. Sans présager des conclusions de Mme Gaudin, ces éléments devraient conduire à la préconisation de structures légères, type Relais Assistantes Maternelles. Ces propositions seront établies dans le cadre d'un rapport de diagnostic, à présenter au comité de pilotage début Septembre.

Mme Le Président signale que la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois a récemment vu aboutir un diagnostic similaire ou des préconisations d'accompagnement des assistantes maternelles ont été émises (Relais Assistantes Maternelles et Parental).

Mme Le Président informe également le conseil de sa demande d'un kit « élus » relatif aux jardins d'éveil, mode de garde des 2/3 ans, récemment mis en avant par un rapport sénatorial, et intégré dans les politiques de soutiens de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Problématique équipement sportif, collègue Jean Rostand :

M. Passelaigne informe le bureau d'une sollicitation reçue pour l'amélioration des vestiaires du gymnase de Sainte Jamme sur Sarthe, utilisé par le collège Jean Rostand. L'amélioration de ce type d'équipement n'étant pas du ressort du Conseil Général, les collectivités (communes et communautés de communes) ont été sollicitées pour le financement de ces travaux, estimés à environ 400 000€.

Mme Le Président signale que la Communauté de Communes restera en veille sur ce dossier, mais n'est pas compétente dans ce domaine et n'est donc, au même titre que la plupart des collectivités concernées, pas prête à financer ce projet. Le bureau, en séance du 5 Juin dernier s'était interrogé sur la possibilité de réorganiser le planning d'utilisation.

M. Pleuvry intervient à ce sujet, pour signaler qu'après étude de l'utilisation hebdomadaire par le collège, une journée et demie n'est pratiquement pas utilisée. M. Pleuvry ajoute que la commune étudie la possibilité de recourir aux salles situées à l'étage du gymnase pour les convertir en vestiaires annexes.

Décisions en matière de subventions :

M. Passelaigne rappelle au conseil que la ligne budgétaire 6574 a été votée en considérant deux composantes :

- Une première de 3000€, soit 750€ par commune pour le soutien de manifestations exceptionnelles
- la seconde de 2000€, destinée à un soutien spécifique sur l'évènementiel, permettant des actions de communication.

La première enveloppe n'a, à ce jour, fait l'objet que d'un versement de 393€, correspondant aux dépenses réelles liées à l'organisation des 30 ans de l'ASL.

Une demande de l'Entente Cyclotouriste de La Bazoge a été réceptionnée, à hauteur de 300 €.

Mme Le Président signale que l'organisation d'une course cycliste à Sainte Jamme sur Sarthe devrait également l'objet d'une demande, non réceptionnée à ce jour.

Sur la partie évènementielle, le Trail des Forges a adressé un dossier de demande sollicitant une participation de 1 000€.

Mme Le Président signale que l'année 2010 verra des demandes du club de twirling de La Bazoge, organisateur d'une compétition d'ampleur nationale et probablement du club de football de Neuville.

A l'examen des sommes inscrites au budget principal et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- **1 000 € à l'association du Trail des Forges, pour le trail du 21 Juin 2009**
- **300 € à l'entente cyclotouriste de La Bazoge pour l'organisation d'une randonnée VTT.**

Questions diverses :

Mme Le Président revient sur les participations et concours versés par la Communauté de Communes et demande à M. Boëdec de prévoir la réalisation de panneaux/bâches rappelant ce soutien, à la manière des autres financeurs institutionnels. De même, les règlements d'attribution pourraient intégrer la nécessité de communiquer via ces supports.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT:

Présentation du guide « déchets » et du calendrier des collectes :

Mme Le Président expose au conseil les planches représentant le guide « déchets » et le renouvellement du calendrier de collecte, validés par le bureau communautaire en séance du 5 Juin 2009.

Le guide est articulé autour du symbole de l'abeille, parfaitement représentatif de la thématique environnement. Le format retenu est de 30x15cm, permettant des double-pages conséquentes, avec une partie emballages recyclables, puis ordures ménagères, compostage, déchèteries et conditions d'accès.

Mme Le Président indique que le calendrier de collecte a également été renouvelé. Compte tenu des règles de décalages constantes en cas de jours fériés, ce document ne sera pas réédité en fin de période de validité.

La distribution des documents s'organisera ainsi :

- *La Bazoge avec l'estivale (mi août) : 1500 exemplaires*
- *Neuville sur Sarthe avec le bulletin communal : 1100 exemplaires*
- *Saint Pavace avec le bulletin communal: 800 exemplaires*
- *Sainte Jamme avec lettre d'informations : 900 exemplaires*

Une présentation presse est à prévoir. Le stand du Trail des Forges sera également l'occasion de communiquer autour de ces documents.

Redevances Ordures Ménagères :

L'édition des redevances 2009 ne comporte pas de date limite de paiement. Des relances seront néanmoins adressées après le 30 Juin. Les redevances sont néanmoins exécutoires et dues dès réception, le délai de 30 jours étant seulement usuel.

Mme Le Président propose aux communes une nouvelle situation concernant les impayés sur les années précédentes. Le cumul fait état d'un reste à recouvrer de 43 699.90 e contre 50 702.03 lors de la situation du 22 Avril 2009. Mme Le Président demande qu'un point précis soit effectué par rapport aux situations remises aux communes.

Bilan annuel 2008 :

Vu Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 introduisant la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le bilan annuel 2008, tel qu'il a été présenté.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Programme d'aménagement de chemins piétonniers :

M. Drouin propose au conseil un état d'avancée du programme :

Concernant les tracés sur Sainte Jamme sur Sarthe :

Le cheminement J1, en bordure de Sarthe a nécessité un linéaire aménagé supérieur aux conditions prévues au marché : +285ml

Les travaux supplémentaires engendrés entraînent une plus value définie ainsi :

- **5 181,30 € HT pour la partie terrassement, entreprise Chaplain**
- **570 € HT pour la partie aménagements paysagers, entreprise Tireau**

Soit un avenant proposé à hauteur de 5 751,30 €, représentant 3,15% du montant initial du marché.

Mme Le Président expose au conseil l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée concernant le programme d'aménagement de chemins piétonniers 2009/2010

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n°1, concernant le marché à procédure adaptée notifié le 27 Janvier 2009.

Les travaux liés au tracé J2, CR10 sont à programmer avec les entreprises titulaires.

Les tracés prévus sur la commune de La Bazoge ont fait l'objet d'une instruction du Conseil Général. Mme Le Président précise que le Conseil Général a fait part d'une réponse précise concernant ces deux aménagements (tracé B1, le long de la RD 148A et B2, le long de la déviation, RD338). Dans les deux cas, le conseil général souhaite le déclassement des emprises lui appartenant, contre la somme de 15€. Le tracé B1 ne pourra être réalisé qu'en

continuité, sur un seul côté de la RD. Par ailleurs, le déplacement de fossé évoqué ainsi que le principe de non alternance des propriétaires souhaité par le département, entraînerait une prise en charge par la commune de l'entretien des végétaux en place. Le Conseil Général exigera également la réalisation de profils en travers, ainsi que des relevés pour définition des emprises concernées.

M. Fortin souhaite consulter le conseil municipal de La Bazoge à ce sujet. Il indique cependant que les contraintes d'entretien d'espaces verts que créerait le déclassement le long de la RD338 conduisent à un probable abandon du projet. En revanche, les conditions d'aménagement du tracé B1 sont à étudier. M. Fortin s'engage à donner une position définitive pour la mi Septembre.

Par ailleurs, M. Fortin intervient au sujet de la liaison B3 depuis l'aire de repos, pour signaler que les travaux peuvent être programmés, le document d'arpentage à venir devant régler la maîtrise foncière de cette emprise.

M. Drouin indique que les tracés N1 et N2 (Les Gardonnières et Les Chansorières) ont été entièrement réalisés. La réalisation du cheminement prévu au niveau de la Zone d'Activités de Chapeau est différée, dans l'attente d'une clarification de la situation administrative de la Zone d'Activités.

M. Drouin informe également le conseil d'une réunion prévue pour un état des lieux de la situation sur Saint Pavace. Le tracé en bord de Sarthe y a été réalisé, mais les tracés P1 et un autre projet dit « Allée Cavalière » doivent être étudiés. Ce projet est estimé à 9 700 € HT et pourrait bénéficier de la réaffectation de la moins value constatée sur le tracé P2, d'un montant sensiblement équivalent. Cette réunion est prévue le 16 Juin à 14h.

Zone d'Activités de Chapeau, situation administrative :

Mme Le Président informe e conseil de la réception d'un courrier du Préfet de Région, soulignant l'intérêt archéologique des découvertes sur le site. Le conservateur régional de l'archéologie aurait du, selon ce même courrier, prendre contact au plus tard fin Mai, pour exposer la nature des vestiges et leur localisation, et aborder les contraintes liées à l'implantation de Cool Jet.

Pour Mme Le Président, si ce courrier n'est pas des plus clairs, sa teneur laisse penser à une prescription de fouilles complémentaires. Une position claire sera demandée à la DRAC pour l'organisation future de ce dossier : information des entreprises retenues dans le cadre du marché, ainsi que de l'entreprise Cool Jet et des différents prospects.

Mme Le Président explique au conseil la situation de l'instruction de la demande de subvention relative à l'aménagement de la Zone d'Activités, auprès du Conseil Général. Les conditions d'attribution ont été revues à plusieurs reprises en commission permanente. Désormais, la dépense éligible établie au prorata d'une surface cessible plafonnée à 5 hectares est diminuée de la recette prévisionnelle des ventes.

Mme Le Président propose alors une simulation basée sur plusieurs prix de vente. Le tarif évoqué avec les différents prospects de 22€ HT/m², aboutirait à une subvention d'environ 10 000 €. Si la diminution du prix de vente permettrait d'augmenter l'aide départementale, les recettes liées aux ventes seraient bien plus impactées, rendant le bilan particulièrement défavorable.

Le conseil communautaire,

Vu la révision des conditions d'attribution de l'aide à l'aménagement des Zones d'Activités intercommunales du Conseil Général de la Sarthe,

Considérant le prix de revient prévisionnel et le potentiel de la Zone d'Activités de Chapeau,

Décide à l'unanimité d'établir le prix de vente de la première tranche de la Zone d'Activités communautaire dite de « Chapeau » à 22 € Hors Taxesle m².

Mme Le Président indique au conseil que les procédures en Déclaration d'Utilité Publique liées à la seconde tranche et à l'exutoire du bassin de rétention de la zone suivent leur cours. Les enquêtes publiques ont recueilli 3 seuls avis. Les services préfectoraux devraient aboutir à un arrêté de DUP en toute fin de mois (Juin).

Commission d'Accessibilité aux personnes handicapées :

M. Drouin indique que la commune de Neuville sur Sarthe a constitué cette commission, basée sur Mme Le Maire, ses adjoints et trois personnes ressources issues du monde du handicap.

Mme Le Président rappelle aux communes la nécessité d'établir ces commissions et de nommer deux membres en leur sein, pour constituer la commission intercommunale.

Par ailleurs, Mme Le Président rappelle que l'exemple présenté par M. Dorian (DDEA) semble tout à fait appropriable par les communes.

M. Passelaigue s'interroge sur la compétence exercée dans ce domaine. Mme Le Président précise qu'elle est d'ordre communautaire, malgré l'absence de compétences de la Communauté de Communes en matière de voirie ou d'habitat. La pratique réelle en terme de bâti et de voies étant bien mieux maîtrisée au sein des communes, la commission intercommunale aura vocation à compiler les résultats communaux.

Validation du bilan d'activités du Syndicat Mixte pour le stationnement des gens du voyage :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les éléments relatifs au bilan d'activités 2008 du Syndicat Mixte pour le Stationnement des Gens du Voyage,

Approuve à l'unanimité le bilan d'activités du Syndicat Mixte pour le Stationnement des gens du Voyage.

Fond de concours aux communes :

M. Drouin propose au bureau un point sur les dossiers de demande de fonds de concours. L'enveloppe globale votée au budget primitif est de 100 000€.

M. Drouin rappelle que le principal dossier concerne la passerelle de Montreuil avec un montant restant à la charge de la commune de Neuville sur Sarthe de 180 000 € HT, soit un fond de concours à verser de 90 000 €.

Un second dossier a fait l'objet d'une délibération en date du 12 Janvier 2009, concernant le réaménagement de chemins sur La Bazoge, le montant voté du fond de concours étant de 2 640€.

M. Drouin informe le bureau de la réception d'un autre dossier de demande lié à la réfection de chemins piétonniers sur la commune de La Bazoge, faisant état d'un devis de 1 912.90€ HT. La participation sous forme de fond de concours serait donc de 956.45€.

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son point V,

VU le dossier présenté par la commune de La Bazoge concernant l'empierrement de chemins piétonniers,

VU le dossier présenté par la commune de Neuville sur Sarthe concernant la réhabilitation de la passerelle de Montreuil,

DECIDE à l'unanimité la prise en charge, sous forme de fond de concours, de la moitié des dépenses nettes HT engagées par les communes, soit :

- **90 000 € pour le dossier relatif à la passerelle de Montreuil, commune de Neuville sur Sarthe**
- **956,45 € pour l'empierrement des CR5 et CR42, commune de La Bazoge**

Mme Le Présidente en profite pour informer le conseil des travaux de réfection programmés sur la passerelle routière entre Neuville sur Sarthe et La Bazoge (Route Départementale 197), dont l'inauguration est prévue en Novembre. M. Blin ajoute qu'un cheminement complémentaire d'un linéaire d'environ 100 mètres est à prévoir en parallèle à cette passerelle.

Questions diverses :

Mme Le Président informe le conseil de la signature d'un compromis avec l'entreprise « Toiture et Tradition » pour une parcelle de 2500m², située à proximité du bassin de rétention de la Zone d'Activités du Bois des Hogues II. La réalisation de branchements est à programmer, afin de desservir ce lot et la parcelle restante (7 900m²).

TOUTES COMMISSIONS :

Point sur les travaux des différentes commissions du Pays du Mans :

Concernant la commission développement économique, M. Plevry signale un diagnostic en cours auprès des chambres consulaires.

La commission mobilité/transports ne s'est pas réunie récemment et n'a pas fait part d'avancées notoires.

La commission affaires européennes doit se réunir le 24 Juin prochain.

En matière d'urbanisme, une forte incitation à la densification est ressentie (optimisation type éco quartiers)

M. Boëdec indique que le Pays a fait l'acquisition d'une caméra thermique et propose la formation de deux personnes issues de la Communauté de Communes.

Messieurs Hubert Stéphane et Garnier Jacky sont retenus pour participer à cette formation, prévue en Septembre.

Questions diverses :

M. Moser fait part au conseil de la réalisation d'un diagnostic par la DDAE, dans le cadre d'un observatoire sur l'eau. Dans ce cadre, le Service Public d'Assainissement Non collectif est concerné, avec la collecte des données relatives aux contrôles effectués. A terme cet observatoire aboutira sur une base de données consultable en ligne.

Concernant le SPANC, M. Moser signale que l'intégration des micro-stations dans les décrets n'est à ce jour, pas effective, la DDAE laissant l'appréciation dérogatoire aux responsables des SPANC.

Agenda :

- Jeudi 18 Juin 2009, 16h, Mairie de Neuville sur Sarthe: groupe de travail petite enfance
- Jeudi 2 Juillet, 20h, Mairie de Saint Pavace: commission actions sanitaires et sociales, équipements sportifs, culturels, de loisirs (préparation Toussaint 2009)

Bureaux:

- Le Samedi 26 Septembre 2009, à 9h, en Mairie de Neuville sur Sarthe
- Le Samedi 12 Décembre 2009, à 9h, en Mairie de Neuville sur Sarthe

Conseils communautaires:

- Le Lundi 12 Octobre 2009, à 20h, en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe
- Le Lundi 12 Janvier 2010, à 20h, en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22H10